

Compte rendu de séance Séance du 13 mai 2019

L'an 2019, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : MAZÉAS Jacqueline, BOULANGER Catherine, PARIS Sophie, AUFFRET Isabelle, LE COADIC Sylvie, BILIRIT Jacqueline, JEGOU-BRABAN Corinne, QUILTU Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, LUCAS Valérie, GRALL Rozenn, QUILLEROU Marie-Antoinette, KERDRAON Anne-Marie, BIZIEN Edith **et MM** : CADIOU Alain, ANTOINE Jean-Marc, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, BERNARD Joseph, COUTELLER Serge, L'HOPITAL Rémy, BERGOT Bertrand, PHILIPPE Hervé, LE PENNEC Jean-Yves, GUYADER Cédric, GUILLEMOT Matthieu.

Absent(s) ayant donné procuration : M. MANAC'H Yann à M. TROADEC Christian

Absent(s)

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : M. ANTOINE Jean-Marc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : 28

Date de la convocation : 07/05/2019

Date d'affichage : 20/05/2019

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

le : 17/05/2019

et publication ou notification

du 17/05/2019

Objet(s) des délibérations

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE.....	3
Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2019	3
2019-23 : Informations Conseil communautaire - Composition et répartition des conseillers communautaires après les élections de mars 2020.....	3

2019-24 : Subventions aux associations – Exercice 2019	5
2019-25 : Les adhésions et participations 2019.....	11
2019-26 : Garanties d’emprunts - Réaménagement de prêts contractés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Carhaix	12
2019-27 : Avance de trésorerie pour le Centre des Congrès sous la forme d’un prêt de 30 000 € sans intérêt remboursable annuellement.....	13
2019-28 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019.....	14
2019-29 : Convention de financement des travaux sur la station d’épuration des eaux usées par l’établissement NUTRI’BABIG (pôle laitier de Kergorvo).....	15
2019-30 : Projet de convention de veille foncière entre l’établissement public foncier (EPF) de Bretagne et la ville de Carhaix.....	16
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	16
2019-31 : Acquisition de la propriété cadastrée AN 272 située place du champ de foire.....	17
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	17
2019-32 : Don à la ville par la SCI AEMCS d’un bien situé 27 rue Brizeux.....	18
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	18
2019-33 : Demande de rétrocession d’une parcelle privée communale : rue Hervé le Janne	18
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	18
2019-34 : Cession gracieuse à la ville par l’association Jean XXIII d’une partie de propriété, place de Verdun.....	19
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	19
2019-35 : Instructions des autorisations du droit du sol – modification de la délibération du 18 mars 2019.....	19
<i>Rapporteur : J. Bernard</i>	19
2019-36 : Action sociale – fixation des prestations au personnel communal	19
<i>Rapporteur J.M. Antoine</i>	19
2019-37 : Procédure de dédommagement des commerces suite aux travaux : approbation d’un règlement – Election des représentants du conseil municipal.	20
<i>Rapporteur D. Cotten</i>	20
2019-38 : Syndicat intercommunal d’action sociale et culturelle (SIASC) – Modification des représentants de l’ADMR.....	21
2019-39 : Pôle funéraire public du centre Bretagne – assistance administrative (échéance 30.06.2019)	22
<i>Rapporteur D. Cotten</i>	22
2019-40 : Informations.....	22
Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal (art.L2122-22 et L2122-23 du CGCT).....	22
Information sur l’ouverture d’une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.	23
Exercice 2018 – bilan des acquisitions et cessions immobilières.....	24
Compte rendu d’activité du centre des congrès	24
Organisation de l’enquête publique du PLU	25

PREAMBULE

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2019-23 : Informations Conseil communautaire - Composition et répartition des conseillers communautaires après les élections de mars 2020

Rapporteur : J. Mazéas

En vue des prochaines élections municipales prévues en mars 2020 et en application de l'article L5211-6-1 du CGCT, le Préfet va être amené à constater par arrêté la composition du conseil communautaire résultant soit d'un accord local, soit d'une répartition de droit commun.

Conformément au VII de l'article précité les communes membres peuvent délibérer jusqu'au 31 août 2019 pour convenir d'une répartition par un accord local.

Cet accord doit être adopté par « les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. »

Le bureau communautaire de Poher communauté à l'unanimité a émis un avis favorable à un accord local comme précisé dans le document joint.

A défaut d'accord local avant le 31 août 2019 la répartition de droit commun (cf. document joint) s'appliquera.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil émettent un avis favorable à un accord local tel que précisé dans le document joint.

Accord local

(art. L.5211-6-1 III à V du CGCT)

Population totale	15 597	Accord local	25%
Nombre de communes	11	Maximum de sièges	33
Sièges initiaux (art. L. 5211-6-1 du CGCT, II à IV)	27	Sièges distribués	33
Sièges de droit commun (II à V du L5211-6-1)	27	Sièges n'ayant pas pu être ou n'étant pas distribués	0

RESULTAT

Commune	Nombre de sièges	
CARHAIX-FOUGUER	13	
POULLAUCEN	3	
PLOUNEVEZEL	3	
CLEDEN-POHER	2	
KERGLOFF	2	
PLEVIN	2	
SAINT-HERNIN	2	
MOTREFF	2	
MOUSTOIR	2	
TREFFIN	1	
TREOGAN	1	
		Siège de droit : non modifiable (*)

(*) Les communes n'ayant pas obtenu de siège à l'issue de la répartition initiale et pour lesquelles il a été octroyé

2019-24 : Subventions aux associations – Exercice 2019

Rapporteur D. Cotten

La Ville de Carhaix-Plouguer dans le cadre de sa politique d'accompagnement du tissu associatif local ou des organisations reconnues d'utilité publiques intervenant sur son territoire, vote chaque année des subventions.

Quatre commissions municipales (culturelle, sportive, sociale, scolaire) se sont réunies pour étudier les demandes. Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Les propositions pour 2019 sont les suivantes :

	Montant subventions de fonctionnement	Montant subventions exceptionnelles	Montant total des subventions
Associations sportives	79 700 €	20 500	100 200 €
Associations culturelles	30 460 €	5 000 €	35 460 €
Associations sociales	11 060 €	200 €	11 260 €
Associations scolaires	112 207 €	/	112 207 €
Associations diverses	5 360 €	350 €	5 710 €
TOTAL (Pour rappel 2018)	238 787 € (220 325 €)	26 050 € (8 750 €)	264 837 € (229 075 €)

Réparties comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES		Attributions 2018	Propositions 2019	Locaux mis à disposition et /ou observations
Total subventions		73 680	100 200	
Subventions de fonctionnement		65 180	79 700	
1	SOCIETE DE TIR DU POHER	900	900	Stand air comprimé 10 M dans Local dans l'Ecole Diwan
2	RUGBY CLUB CARHAISIEN	4 500	5 000	Terrain de kerampuil, Club House, Vestiaires
3	CLUB DE BADMINTON	1 000	1 000	Salle omnisports + un local de rangement.
4	HAND BALL ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	2 500	3 500	Gymnase Paul Sérusier, Salle omnisports
5	CLUB DE PETANQUE DU POHER	1 100	1 100	Maison des jeux d'adresse
6	CARHAIX POHER GYMNASTIQUE	3 300	3 300	Salle spécialisée de gymnastique, bureau partagé avec le judo club dans la salle omnisports
7	LES MARCHEURS DU POHER	200	200	Salle de réunion office des sports, les halles pour l'AG
8	REDERIEN KREIZ BREIZH	200	200	
9	CARHAIXMENT DANSE	1 400	1 400	Gymnase de l'école Persvien
10	JUDO-CLUB DU POHER	2 150	2 150	Dojo avec vestiaires, une salle de réunion, locaux de rangement de matériel et de tatamis

11	Section Compétition Judo club du Poher SEISHINKAN	400	400	Dojo, salle omnisports, salle Steren à Châteauneuf
12	VOLLEY BALL	200	200	Gymnase du lycée
13	CARHAIX VTT	350	350	Local de stockage pour le matériel dans l'ancien centre équestre de la vallée de l'Hyères
14	ASSOCIATION SPORTIVE DU POHER (IME)	300	300	Terrains de foot de Kerampuilh, Maison des jeux d'adresse, Piste d'athlétisme du stade Charles Pinson, Halles
15	AMICALE KARATE DO CARHAIX	950	950	Dojo (douches et vestiaires), Salle de réunion, Minibus, Salle de musculation
16	ALCP SECTION ATHLETISME	2 500	2 500	Local Boulevard de la République
17	CARHAIX-NATATION (CLUB NAUTIQUE)	3 000	3 000	Piscine
18	PETANQUE LOISIRS	100	100	Maison des jeux d'adresse
19	CLUB CYCLO-TOURISTE DU POHER	500	500	Local Rue Renan
20	GYMASTIQUE VOLONTAIRE du POHER	200	200	Gymnase école de Persivien, Tapis
21	CARHAIX BASKET	1 600	1 600	Salle omnisports, Gymnase du lycée Paul Sérusier, Salle Collège St Trémeur
22	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	3 000	3 000	Salle de réunion Bd de la République, Salle de musculation, Halles et Ti Ar Vro (ponctuellement), Garage voiture, Maison des jeux d'adresse (AG)
23	DERNIERES CARTOUCHES	Convention d'objectif et de moyen	9 000	Stade Charles Pinson et équipements, salle de réception dans la cour de l'école de la République, bureau près de l'Office des Sports, vestiaires de Poulriou, Salle de St Trémeur.
24	TENNIS-CLUB CARHAISIEN	3 800	3 800	Courts de tennis et dépendances, Local de rangement, Club House, Bureau, Vestiaire douche, Salle de musculation
25	CARHAIX SPORTS CANINS	300	300	Terrain de Poulriou et salle de réunion
26	JOUEURS DE PALETS SUR TERRE DU CENTRE BRETAGNE	150	150	Maison des jeux d'adresse
27	OFFICE DES SPORTS	9 000	9 200	4 bureaux, 2 salles de réunion
28	OFFICE DES SPORTS-AIDES PONCTUELLES	3 500	3 500	
29	LES PONGISTES DU POHER	500	500	Gymnase école de Persivien
30	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BEG AVEL	950	950	Salle omnisport, Salle de gym, Stade Charles Pinson, Terrains de Kerampuilh, Vallée de l'Hyères
31	ASSOCIATION SPORTIVE LA TREMEUROISE	250	250	Stade Charles Pinson, Salle de musculation

32	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE P.SERUSIER	250	250	Salles de gymnastique, Salle omnisports, Terrain herbeux salle omnisports
33	CANOE-KAYAK	1 200	1 200	Convention entre la Mairie et le propriétaire du Moulin du Roy et le CCKC
34	CENTRE EQUESTRE	6 300	6 300	installations de Kerniguez (manège, couvert, boxes, etc.), Salle de musculation, Club house.
35	BREIZH SPORT ATTITUDE	500	500	Box bâtiment "Bosson" pour entreposer le matériel
36	Ass. MOTARD POHER-BIKES	0	100	
37	CARHAIX YOGA	80	100	Salle 205 Boulevard de la République
38	BILLARD CLUB CARHAISIEN	100	100	Salle omnisports
39	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE	1 050	1 050	Maison des jeux d'adresse
40	PAINTBALL A L'OUEST	150	150	Terrain Vallée de l'Hyères
41	AZAHAR FLAMENCO	150	150	Salle 202 Boulevard de la République
42	ESCRIME CLUB LA RIPOSTE	350	350	Gymnase école Persivien
43	ASS SPORTIVE LYCEE DIWAN	250	250	Salle omnisport, Terrains et vestiaires du rugby
44	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	4 500	8 000	Complexe Poulriou, Stade Charles Pinson, Salle omnisports, Local "Club canin", Algeco
45	SKOL GOUREN	400	600	Salles des sports
46	CARHAIX GOLF	800	800	
47	AU ZEN CLUB (JEUX BRETONS)	100	100	Maison des jeux d'adresse
48	CARHAIX TRIATHLON	200	200	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		8 500	20 500	
1	CARHAIX VTT	1 500	1 500	Manifestation 6 heures Vallée Hyères
2	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	1 500	2 500	50 ans du club- Organisation de championnats - Courses jeunes
3	OFFICE DES SPORTS	1 000	1 000	Organisation du Petit Tour de France
4	KREIZ BREIZH ELITE	3 000	3 000	
5	BILLARD CLUB CARHAISIEN		500	Open régional
6	CENTRE EQUESTRE	1 000	6 000	Organisation de concours 1000 € + 5000 € réparation matériel
7	RUGBY CLUB CARHAISIEN	500	1 000	Tournoi Pen Ar Bed - 40 ans du Club
8	ALCP SECTION ATHLETISME	Convention d'objectif et de moyen	Convention d'objectif et de moyen	Organisation Cross de la ligue
9	DERNIERES CARTOUCHES		2 000	Challenge Frank Penvern -Tournoi du Poher

10	CARHAIX GOLF		500	Organisation d'un championnat du Finistère
11	CYCLO CLUB		500	Organisation du Paris-Brest-Paris
12	SPORT BREIZH		2 000	Organisation course cycliste départ Carhaix arrivée Mt St Michel Brasparts 21-06-19

ASSOCIATIONS CULTURELLES		2018	Propositions 2019	Locaux mis à disposition et observations
Total subventions		29 050	35 460	
Subventions de fonctionnement		29 050	30 460	
1	Centre culturel breton EGIN (Festival du livre)	12 100	12 100	Ti ar Vro
2	Centre culturel breton EGIN	3 900	3 900	Ti ar Vro
3	Deskin d'An Oadourien	500	500	
4	Bagad Karaez	1 500	1 500	Salle de répétitions et bureaux rue Henri Leclerc
5	Eostin Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne)	100	100	Salle 9 rue de la Tour d'Auvergne
6	Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB)	700	700	
7	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne)	700	700	
8	Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross	700	700	
9	Association France Palestine Solidarité	700	700	
10	Association régionale des Jeunesses musicales de France (JMF) Via Convention	550	550	Convention de partenariat (versement 1€ au Glenmor)
11	Cercle celtique Ahès-Carhaix	1 500	1 500	Locaux Bd République
12	Les Amis de l'Orgue	130	130	Orgue de l'église
13	Roudour (cours en langue bretonne)	1 200	1 200	Ti ar Vro
14	Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg (convention de 2010)	1 500	1 500	
15	La Troupe Arc en Ciel (Danses et chants)	400	400	Cinédis
16	Scrabble Carhaisien	140	150	Salle du Petit Clos
17	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun	700	700	
18	Div Skouarn	100	200	Charte signée par Galipette
19	Emglev bro Karaez	730	730	Ti Ar Vro

20	Contrechamp	1 200	1 200	Salle de cinéma et locaux du Grand Bleu
21	TAOL DINS (rencontre autour du jeu de société pour adultes)		150	
22	Inspire Gospel Expression		150	
23	Ames de Bretagne		1 000	
Subventions exceptionnelles		0	5 000	
1	Centre culturel Breton Festival du livre		5 000	30ème anniversaire

ASSOCIATIONS SOCIALES		Attributions 2018	Propositions 2019	Locaux mis à disposition
		10 510	11 260	
Subvention de fonctionnement		10 510	11 060	
1	C.I.D.F.F. CENTRE D'INFORMATION des DROITS de la FEMME et de la FAMILLE	1 500	1 500	
2	AMICALE DONNEURS DE SANG CARHAIX ET SA REGION	220	220	Les Halles à chaque collecte
3	UNION LOCALE CGT	550	550	Maison des syndicats (2 rue Georges Clémenceau)
4	UNION LOCALE CFDT	550	550	2 bureaux et une salle intersyndicale
5	CLUB AMITIE ET LOISIRS	600	600	Local du Petit Clos
6	FHATH ACCIDENTES DE LA VIE-GOURIN/CARHAIX	200	200	
7	SECOURS POPULAIRE Français CARHAIX	600	600	4 pièces Rue Renan, Entrepôt meubles local Bosson rue Laennec
8	ASSOCIATION SOLIDARITE Carhaix-Tiers Monde	480	480	
9	DON BOSCO-EMERGENCE (aide aux victimes d'infractions)	1 000	1 000	
10	DON BOSCO (La maison bleue)		300	
11	ASP ARMORIQUE (AIDE SOUTIEN PRESENCE)	160	160	Local animation de quartier 2 fois par mois
12	ALECC (ATELIER LECTURE ECRITURE CALCUL de CARHAIX)	200	200	2 salles Bd de la République
13	SECOURS CATHOLIQUE	300	300	
14	ASSOCIATION YAOUANK ATAO (maison de retraite)	500	500	
15	BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	950	950	
16	CROIX ROUGE FRANCAISE/ CARHAIX	600	600	
17	CROIX ROUGE FRANCAISE (EDF conservation denrées alimentaires)	1 650	1 650	suivant factures EDF
18	SESAM (Oxyjeunes)- Aides aux jeunes	300	300	
19	ASSO LEZARD - Solidarité internationale	50	50	

20	L'ŒIL SONORE ET LE CINEMA PARLE	100	100	
21	LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER		200	
22	REVES DE CLOWN		50	
Subvention exceptionnelle		0	200	
1	LES RENNES DES SABLES		200	Trek 100% féminin au profit du "Cancer du sein" et "Enfants du désert"

ASSOCIATIONS SCOLAIRES		Attributions 2018	Propositions 2019	Locaux mis à disposition
Subvention de fonctionnement		110 525	112 207	
1	Association PARENTS ELEVES LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER	240	240	
2	D.D.E.N. SECTEUR CARHAIX	75	75	
3	PARENTS d'ELEVES des ECOLES PUBLIQUES de CARHAIX	360	360	
4	ASS. SPORTIVE ET SOCIO CULTURELLE (Bd République)		300	Cour de l'école, Halles
5	FCPE Collège BEG AVEL (Parents d'élèves)	280	280	
6	AEP Skol Diwan karaez (Parents d'élèves)	150	150	2 algecos, cantine scolaire
7	ASSOCIATION DIV YEZH KARAEZ (Parents élèves école bilingue publique)	155	155	
8	PARENTS d'ELEVES de KERAMPUIL IME (Parents d'enfants en situation de handicap)	145	145	
9	FONCTIONNEMENT ECOLE ENFANT JESUS (617,25 €/enfant Carhaisien)	91 971	89 502	Participation versée en 3 fois sur présentation de la liste des effectifs après les vacances de la Toussaint (145 élèves carhaisiens en novembre 2018)
10	RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien)	16 949	20 300	Participation versée sur état de présence (145 élèves maximum pour année scolaire 2018-2019, base : 80% élèves restant à la cantine scolaire X 1,25 € X 140 journées école)
11	RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien)		500	Complément année scolaire 2017/2018 (montant sous-évalué)
12	USEP (Union Sportive et éducative de Persvien)	200	200	

ASSOCIATIONS DIVERSES		Attributions 2018	Propositions 2019	Locaux mis à disposition et observations
		5 310	5 710	
Subventions de fonctionnement		5 060	5 360	
1	Société de chasse la Diane	600	600	
2	Comité de foire Kala Goan (Foire aux chevaux)	4 000	4 000	Foire aux chevaux
3	Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs	55	55	
4	FNACA (Anciens combattants)	155	155	Rue de la Tour d'Auvergne (ex Maison Lebreton)
5	Société d'horticulture et de sylviculture	100	100	
6	Les Amis du Réseau Breton	150	450	Réalisation d'un recueil de la mémoire des anciens du Réseau Breton
7	Echange et Compagnie	Convention	Convention	Convention entre le Centre des Congrès et la Ville qui règle 2 fois par an la location de salles lors de la Bourse aux vêtements organisée par Echange et Cie
Subventions exceptionnelles		250	350	
1	Le Cheval Territorial	100	100	Organisation du championnat de Bretagne de maniabilité 2019
2	Société Hippique du Poher	150	150	
3	AMAP		100	Edition d'une plaquette

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acceptent les propositions de répartitions de subventions aux associations et activités culturelles, diverses, scolaires, sociales et sportives telles que présentées et selon les modalités précisées ci-dessus,
- autorisent M. Le Maire à procéder au versement desdites subventions

2019-25 : Les adhésions et participations 2019

Rapporteur D. Cotten

La Ville de Carhaix-Plouguervé verse chaque année à des organismes publics ou associatifs, une participation financière qui permet à la Commune d'avoir accès à des informations professionnelles ou qui fédèrent les communes entre elles. Cette implication de la Commune auprès de ces organismes est une des ressources essentielles lors de la constitution de dossiers de subventions notamment.

D'autre part, la Commune de Carhaix verse au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle (SIASC) une participation financière annuelle.

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Pour l'année 2019, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décident d'adhérer aux organismes désignés ci-dessous et de contribuer au fonctionnement du CCAS et du SIASC selon les modalités suivantes :**

Organisme	Montant cotisation ou participation financière – Rappel 2018	Montant Cotisation ou participation financière 2019
Association des Maires du Finistère	2 488.93 €	2 474.95 €
Fondation du Patrimoine de Bretagne	300.00 €	300.00 €
Centre Généalogique et Historique du Poher	35.00 €	35.00 €
Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)	28 673.67 €	28 682.14 €
Centre Communal d'Action Sociale	145 000.00 €	133 300.00 €
Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle (S.I.A.S.C.)	20 776.00 €	21 853.00 €

- **autorisent M. Le Maire à signer tout acte s'y rapportant et à procéder au versement desdites participations financières. Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019.**

2019-26 : Garanties d'emprunts - Réaménagement de prêts contractés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Carhaix

Rapporteur D. Cotten

La SA d'HLM Aiguillon Construction a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Ville de Carhaix. Cet accord a fait l'objet d'un avenant de réaménagement n°84 980 (ANNEXE N°1).

Ce réaménagement de 2 prêts consiste en un allongement de durée (5 à 10ans).

Ces prêts sont déjà garantis par la Ville de Carhaix à hauteur de 100% de leur montant et le réaménagement ne modifie pas le montant des capitaux restant dus.

En conséquence, la Ville de Carhaix est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes des prêts réaménagés.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 :

La Ville de Carhaix réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne des prêts réaménagés, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes des prêts réaménagés" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêts réaménagés à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

La Ville de Carhaix s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur la réitération par la Ville de Carhaix de sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé,**
- **autorisent M. Le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre du réaménagement.**

2019-27 : Avance de trésorerie pour le Centre des Congrès sous la forme d'un prêt de 30 000 € sans intérêt remboursable annuellement.

Rapporteur D. Cotten

Le Centre des Congrès rencontre des problèmes de trésorerie. Plusieurs banques ont été consultées afin d'ouvrir une ligne de trésorerie mais aucune n'est intéressée, le montant n'étant pas suffisamment important.

Vu l'article les articles L 1111-8 et L 1511-2 du C.G.C.T., dans le domaine de l'action économique, les communes peuvent faire des prêts et avances remboursables à taux nul aux entreprises dans le domaine de l'action économique.

La trésorière propose que la ville fasse une avance de trésorerie au Centre des Congrès sous la forme d'un prêt remboursable dans l'année.

Cette avance serait de 30 000 € et permettrait au Centre des Congrès de payer les factures en attente.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019.

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- valident la proposition selon laquelle la ville fera une avance de trésorerie au Centre des Congrès sous la forme d'un prêt remboursable dans l'année,
- autorisent M. Le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2019-28 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019

Rapporteur D. Cotten

Le Département du Finistère répartit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Ainsi les liaisons piétonnes, les aménagements de la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport sont éligibles.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Docteur Menguy, il est prévu :

- de réaliser des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transport en commun,
- de réaliser la mise aux normes d'accessibilité des trottoirs et la création de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- de réaliser des aménagements zone 30 ou 20 et des chaussées à voie centrales banalisées, devant le Centre d'Interprétation des Vestiges Archéologiques « Vorgium », espace recevant du public, afin de renforcer les notions d'accessibilité, de partage de la route, et d'apaisement de la vitesse.

Les travaux et équipements nécessaires sont estimés à 60 459, 02 € HT selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant sollicité de la subvention
Mise en accessibilité et sécurisation des arrêts de transports en commun, Mise aux normes d'accessibilité des trottoirs et création de liaisons piétonnes, Aménagement zones 30 ou 20	60 459, 02 €	Région - « arrêts simples »	8 950, 61 €
		Région - « arrêts qualitatifs »	21 436, 55 €
		Département	-
		Etat Produit des amendes de police plafond de dépenses de 30 000€	7 500, 00 €
		TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	37 887, 16 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	60 459,02 €	Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 30%)	30 387, 16 €

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- décident de solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre des amendes de police 2019,
- autorisent M. Le Maire à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier.

2019-29 : Convention de financement des travaux sur la station d'épuration des eaux usées par l'établissement NUTRI'BABIG (pôle laitier de Kergorvo)

Rapporteur : J. Mazéas

Le 2 mai 2015, deux conventions de déversement des eaux usées au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Moulin Hézec ont été signées, à savoir :

- la convention de raccordement des eaux résiduaires des établissements ENTREMONT ALLIANCE (zone de Saint Antoine), convention portant les activités de collecte de lait de la SODIAAL ainsi que celles d'EUROSERUM, filiale de SODIAAL
- la convention de raccordement des eaux résiduaires de SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL (zone de KERGORVO) au réseau d'assainissement et à la station de Carhaix-Plouguer.

Ces deux conventions, ont été conclues pour une durée de 15 ans dans la mesure où elles instituait également la participation de chacun des deux industriels au financement des travaux réalisés à la station d'épuration.

Depuis, différentes évolutions récentes sont intervenues, nécessitant de revoir les conventions établies en 2015 à savoir :

- les autorisations de rejet en charge et en volume de la convention ENTREMONT ALLIANCE, Saint Antoine, sont emportées dans leur totalité par l'établissement EUROSERUM nouvellement implanté sur le pôle laitier de KERGORVO,
- SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL a cédé en date du 11 mars 2019 une partie de ses activités de poudre de lait infantile (de la réception du lait aux tours de séchage ainsi que le laboratoire) à NUTRI'BABIG, établissement secondaire de la SODIAAL, et reste propriétaire de ses autres activités (ingrédients, conditionnement, stockage, expédition)
- les 3 parties NUTRI'BABIG, SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL et EUROSERUM conviennent de mettre en commun leurs rejets d'eaux usées avec un seul et unique point de rejet au réseau public.
- l'exploitant NUTRI'BABIG est le seul gestionnaire des installations de prétraitement, canal de mesure et rejet au réseau public et en est donc l'unique responsable.
- il est convenu entre les parties que l'exploitant NUTRI'BABIG fait son affaire des considérations techniques, juridiques et financières auprès des deux autres parties en ce qui concerne le rejet des eaux résiduaires.

Il est convenu avec NUTRI'BABIG,

- Qu'une convention financière soit établie avec NUTRI'BABIG pour fixer la prise en charge financière par l'industriel des sommes restant dues par SYNUTRA et ENTREMONT ALLIANCE au titre du financement des travaux réalisés à la station d'épuration. Cette convention est établie sur 12 ans.

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **approuvent la nouvelle convention financière à intervenir entre la commune et NUTRI'BABIG pour fixer la prise en charge financière par l'industriel des sommes restant dues par SYNUTRA et ENTREMONT ALLIANCE au titre du financement des travaux réalisés à la station d'épuration,**
- **autorisent le Maire à signer cette nouvelle convention.**

2019-30 : Projet de convention de veille foncière entre l'établissement public foncier (EPF) de Bretagne et la ville de Carhaix

Rapporteur : J. Bernard

Le projet de redynamisation du centre-ville de Carhaix retenu en 2017 prend appui sur l'histoire et la mise en valeur du patrimoine bâti. Dans ce cadre, la commune de Carhaix-Plouguer a identifié plusieurs secteurs d'intervention foncière et immobilière en renouvellement urbain, et établi une stratégie d'intervention en priorisant la mobilisation des outils opérationnels tels que le portage foncier de l'EPF Bretagne.

Une convention opérationnelle a été signée fin 2018 avec l'EPFB pour le premier secteur d'intervention autour de la place de la Mairie, dit « secteur du Costyr ».

Dans le prolongement de cette mission, un second secteur a été identifié : il s'agit de l'îlot urbain du centre-ville (rue Félix Faure, rue Gaspard Mauviel). La commune de Carhaix-Plouguer a sollicité l'accompagnement de l'EPF pour assurer une veille foncière sur cet îlot, marqué par une vacance structurelle, où l'état du bâti commence à présenter des signes de dégradation. Les parcelles recensées sont localisées sur le plan joint. Il s'agit d'un périmètre prévisionnel qui pourra évoluer en fonction de l'avancée des investigations.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention de veille foncière proposée par cet établissement :

- Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2121-29 à L 2121-34,
- Vu l'avis favorable de Poher communauté en date du 23 avril,
- Considérant que dans le cadre de son projet de dynamisation du centre-ville, la commune de Carhaix-Plouguer a sollicité l'accompagnement de l'EPF pour assurer une veille foncière sur différents îlots urbains du centre-ville (rue Félix Faure, rue Gaspard Mauviel). Ces îlots sont aujourd'hui marqués par une vacance structurelle et l'état du bâti commence à présenter des signes de dégradation.

Cette veille est complémentaire à l'action opérationnelle engagée sur le « secteur Mairie », pour laquelle l'EPF est déjà mobilisé et qui s'inscrit dans le cadre du projet retenu lors de l'Appel à candidatures régional conduit par l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'EPF en 2017.

La présente convention de veille foncière a pour objet de permettre à la commune, au moyen d'une étude pré-opérationnelle accompagnée par l'EPF :

- d'affiner sa stratégie d'intervention,
- de prioriser les biens où la maîtrise foncière publique sera nécessaire,
- de préciser le projet urbain et architectural sur les biens ciblés, notamment en termes d'engagements financiers.

Par la présente CVF, la collectivité et l'Établissement Public Foncier de Bretagne s'associent pour définir un projet (et son périmètre) visant au respect des principes du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF Bretagne.

- Considérant que ce projet nécessite l'ingénierie de l'EPF Bretagne, l'EPF et la collectivité conduiront des missions d'études urbaines et/ou de diagnostics techniques.

- Considérant que ces orientations nécessitent la réalisation d'une étude afin de :
 - repérer le foncier mobilisable en renouvellement urbain et élaborer une stratégie
 - préciser la programmation et définir les conditions d'aménagement et d'élaboration des projets urbains qui verront le jour sur ces emprises
 - vérifier des points durs décisifs pour la faisabilité d'un projet (en particulier liés à la déconstruction et la dépollution du site),
- Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,
- Considérant que, vu l'importance stratégique que représente ce secteur au regard des enjeux d'aménagement du cœur de ville de la commune de Carhaix-Plouguer, une maîtrise foncière peut s'avérer nécessaire,
- Considérant que la commune de Carhaix-Plouguer a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour l'assister dans la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de son projet et assurer une veille foncière en vue d'acquérir, exceptionnellement, les opportunités foncières qui pourraient se révéler sur ce secteur,
- Considérant que les études que mènera la commune de Carhaix-Plouguer sur ce secteur viseront à définir un projet (et son périmètre) visant au respect des principes du PPI de l'EPF Bretagne,
- Considérant que Poher communauté a donné un avis favorable à ce projet par courrier en date du 23 avril 2019,
- Considérant la nécessité de conclure avec la Commune de Carhaix-Plouguer une convention de veille foncière,
- Considérant que l'Établissement Public Foncier de Bretagne a proposé un projet de convention encadrant son intervention, jointe à la présente délibération, qui précise notamment les conditions dans lesquelles :
 - l'EPF et la collectivité conduiront des missions d'études urbaines et/ou de diagnostics techniques.
 - l'EPF pourra, exceptionnellement, intervenir en portage foncier.

Le périmètre prévisionnel d'intervention est joint à la présente délibération. Il pourra évoluer en fonction de l'évolution des projets.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme réunie le 24 avril 2019.

Le bureau de l'EPF a validé le projet lors de sa réunion du 30 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **demandent l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de l'accompagner dans les réflexions nécessaires à la définition du montage opérationnel de son projet,**
- **approuvent ladite convention de veille foncière et autorisent Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,**
- **s'engagent, le cas échéant, à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles dans un délai de 7 ans à compter de leur acquisition,**
- **autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2019-31 : Acquisition de la propriété cadastrée AN 272 située place du champ de foire.

Rapporteur : J. Bernard

Afin de créer une réserve foncière, la commune se propose d'acquérir la parcelle appartenant à 2 C IMMO sise 4 Place du Champ de Foire.

Ce terrain cadastré AN 272 a une contenance de 640 m².

Les propriétaires sont vendeurs au prix de 80 000 € net vendeur.

Les frais de mutation seront à la charge de la commune.

Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme réunie le 24 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur cette proposition,**
- **autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier**

2019-32 : Don à la ville par la SCI AEMCS d'un bien situé 27 rue Brizeux

Rapporteur : J. Bernard

La SCI AEMCS est propriétaire d'un bien immobilier au 27 Rue Brizeux. Ce terrain, cadastré AO 17 pour une contenance de 122 m², jouxte la chapelle Sainte Anne.

Les propriétaires souhaitent faire don de ce bien à la ville, à l'euro symbolique.

La ville pourrait intégrer cette parcelle dans un projet de mise en valeur de la chapelle.

Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme réunie le 24 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur cette proposition,**
- **autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier**

2019-33 : Demande de rétrocession d'une parcelle privée communale : rue Hervé le Janne

Rapporteur : J. Bernard

L'étude de Maître PERRON a en charge la vente de la propriété des Consorts Cloarec au 31 Rue Hervé Le Janne. Le bien est cadastré section BA 26 pour une contenance de 647 m². A l'étude du plan cadastral il apparait que la propriété a englobé par emprise physique de muret et de haie une parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée BA 25 pour une contenance de 50 m².

Par délibération en date du 28 janvier 2019, le conseil municipal avait autorisé la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BA 25 au profit de M et Mme LAUTROU. Le projet n'a pas abouti. Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme réunie le 24 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **procèdent au retrait de la délibération du 28 janvier 2019,**
- **autorisent la cession au profit de M et Mme LARVOR Guy, futurs acquéreurs,**
- **autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

2019-34 : Cession gracieuse à la ville par l'association Jean XXIII d'une partie de propriété, place de Verdun

Rapporteur : J. Bernard

L'Association Jean XXIII est propriétaire d'un bien immobilier sis à Carhaix, place de Verdun où se situe l'école de l'Enfant Jésus.

Des toilettes publiques sont installées sur une partie de cette parcelle, cadastrée AO 11. Une régularisation est nécessaire pour que cette portion de terrain devienne communale.

L'école de l'Enfant Jésus, et l'OGEC bénéficiaire de la mise à disposition de l'ensemble du site ont donné leur accord. Le conseil d'administration de l'association a délibéré favorablement le 5 avril 2019 pour céder l'emprise des toilettes publiques à l'euro symbolique à la ville, considérant que cette cession sera une régularisation de la situation existante.

La surface concernée est d'environ 15 m². Les frais de géomètre et de transfert de propriété seront à la charge de la ville.

Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme réunie le 24 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur cette proposition,**
- **autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

2019-35 : Instructions des autorisations du droit du sol – modification de la délibération du 18 mars 2019

Rapporteur : J. Bernard

Par délibération du 18 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant à la convention de prestations de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la commune de Poullaouen incluant le territoire de la commune déléguée de Locmaria-Berrien.

Compte tenu du faible nombre de dossiers actuellement en instruction pour la commune déléguée de Locmaria-Berrien, la commune de Poullaouen a demandé de revoir à la baisse la contribution financière initialement fixée à 700 euros / an. Aussi, il est proposé de revoir ce montant à la baisse et de le fixer à 400 € /an.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur ce nouveau montant,**
- **abrogent la délibération du 18 mars 2019,**
- **autorisent le maire à signer l'avenant correspondant.**

2019-36 : Action sociale – fixation des prestations au personnel communal

Rapporteur J.M. Antoine

Chaque année, l'Etat fixe les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, applicable aux agents de l'Etat et des Collectivités territoriales.

En application de la circulaire du 26 décembre 2018 relative aux prestations d'action sociale, il est proposé de fixer comme suit les allocations versées au personnel communal, à compter du 1^{er} juillet 2019 :

Participation	Rappel participation 2018	A compter du 1/07/2019
Frais de séjour des enfants de moins de 16 ans du personnel communal, accompagnant leurs parents dans les Centres Familiaux de Vacances Agréés (par journée entière)	7.41 €	7.50 €
Allocations mensuelles aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de – de 20 ans	88.10 €	89.15 €
Frais de séjour en Centre de Loisirs sans hébergement (par journée)	5.34 €	5.41 €
Frais de séjour en Centre de Loisirs sans hébergement (par demi-journée)	2.70 €	2.73 €
Frais de séjour en colonie de vacances ou camps vacances (par journée)	(- 13 ans) : 7.41 € (13 à 18 ans) : 11.21 €	(- 13 ans) : 7.50 € (13 à 18 ans) : 11.35 €
Participation pour les séjours pédagogiques des enfants du personnel communal (par nuitée)	(- 13 ans) : 7.41 € (13 à 18 ans) : 11.22 €	(- 13 ans) : 7.50 € (13 à 18 ans) : 11.36 €

Le dossier a été présenté en commission des finances réunie le 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur cette proposition.

2019-37 : Procédure de dédommagement des commerces suite aux travaux : approbation d'un règlement – Election des représentants du conseil municipal.

Rapporteur D. Cotten

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal a validé la création d'une commission locale d'indemnisation pour accompagner au mieux les commerçants riverains des travaux qui vont être engagés en cœur de ville.

La commission d'indemnisation amiable est un organe consultatif. Elle a pour objet d'instruire les demandes d'indemnisations formulées par toute entreprise riveraine des travaux d'aménagement, subissant une baisse d'activité et une perte de marge brute du fait desdits travaux.

Sur la base des avis et propositions de la commission, un projet de protocole transactionnel pourra éventuellement être établi à l'initiative de la commune, celui-ci devra faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal. La mairie notifiera sa décision, accompagnée du protocole transactionnel, à l'entreprise requérante, qui sera invitée à faire connaître si elle accepte ou non l'indemnité envisagée.

Les modalités et conditions d'indemnisation sont définies dans le projet de règlement joint en

annexe. Les critères retenus répondent nécessairement aux principes arrêtés par la jurisprudence administrative, à savoir que pour avoir droit à indemnisation, le dommage doit être :

- actuel et certain : le dommage ne saurait être éventuel,
- direct : le dommage doit présenter un lien de causalité direct et immédiat avec les chantiers correspondants aux différents travaux,
- spécial : le dommage ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière,
- anormal : le dommage doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter sans indemnité en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps normal.

Le dossier a été examiné par la commission finances réunie le 10 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **se prononcent favorablement sur ce projet de règlement,**
- **autorisent Le Maire à défrayer les intervenants extérieurs appelés à siéger à la commission (frais de déplacements, repas...).**

Par ailleurs, aux termes de la délibération du 28 janvier 2019, il est prévu la nomination par le conseil municipal de 5 représentants de la commune appelés à siéger à la commission parmi lesquels 3 membres de la majorité, 1 membre de la liste « Carhaix Autrement », 1 membre de la liste « Une vraie gauche pour Carhaix ».

Sur proposition de monsieur le maire, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'un vote à main levée pour procéder à la nomination des représentants du conseil municipal.

Sont désignés à l'unanimité :

- **Monsieur Cédric Guyader (liste « Carhaix Autrement »)**
- **Monsieur Matthieu Guillemot (liste « Une vraie gauche pour Carhaix »)**
- **Monsieur Christian Troadec (membre de la majorité)**
- **Madame Jacqueline Mazéas (membre de la majorité)**
- **Monsieur Daniel Cotten (membre de la majorité).**

2019-38 : Syndicat intercommunal d'action sociale et culturelle (SIASC) – Modification des représentants de l'ADMR

Rapporteur : H. Guillemot

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le S.I.A.S.C (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle) assure la gestion d'activités en direction des personnes âgées : portage de repas à domicile, téléassistance, réseau gérontologique, vacances de psychologue. La commune de Carhaix en est membre.

Conformément aux statuts du SIASC, le conseil municipal a désigné lors de sa séance du 14 avril 2014 des délégués (6 titulaires et 6 suppléants) parmi les membres du conseil municipal et des délégués (6 titulaires et 6 suppléants) représentants des associations et organismes concernés par les actions du syndicat.

En 2014, Madame Antoinette MADEC a été élue déléguée titulaire pour représenter l'ADMR, Monsieur Alain BERTAIL étant son suppléant.

Suite au renouvellement des représentants de l'ADMR, il convient de désigner de nouveaux délégués.

Sur proposition de monsieur le maire, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'un vote à main levée pour procéder à la nomination des délégués de l'ADMR au S.IA.S.C.

Sont désignés à l'unanimité :

- **Monsieur Yves MASSE – délégué titulaire représentant l'ADMR**
- **Madame Evelyne PRIMOT – déléguée suppléante représentant l'ADM**

2019-39 : Pôle funéraire public du centre Bretagne – assistance administrative (échéance 30.06.2019)

Rapporteur D. Cotten

La Société « Pôle Funéraire Public de Centre Bretagne » Société Anonyme d'Economie Mixte Locale a été créée en 2006, avec pour objet la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous les équipements se rattachant à l'activité funéraire sur le site de Carhaix, et notamment le service extérieur des pompes funèbres, le service de la crémation et le site cinéraire.

La SAEML qui ne dispose pas de moyens en personnel pour assurer sa gestion administrative courante, doit signer un contrat d'assistance administrative dans différents domaines. Il s'agit de la gestion des ressources humaines, de l'assistance administrative, de l'assistance à la vie sociale et de la gestion des interfaces avec ses prestataires extérieurs.

La candidature de la Ville de Carhaix avait été retenue en 2007, en 2010 et en 2015 pour assurer ces missions. Le marché étant à terme le 30 juin prochain, la ville de Carhaix envisage, à nouveau, de soumettre sa candidature et, si elle est retenue, de désigner au sein de ses services une personne chargée de cette mission.

Le montant du marché étant inférieur à 25000€ H.T, le contrat peut être conclu sans publicité et mise en concurrence préalables (art. R2122-8 du Code de la commande publique).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **autorisent Monsieur le Maire à conclure avec la SAEML du Pôle Funéraire un nouveau marché de 4 ans d'un montant total de 20000€ prenant effet au 1er juillet 2019,**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives correspondantes.**

2019-40 : Informations

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des informations suivantes :

[Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal \(art.L2122-22 et L2122-23 du CGCT\)](#)

Objet : Restauration de la Maison du Sénéchal – Monument Historique

N° : 2018-24

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + BOAMP

Date de lancement de la consultation : vendredi 9 novembre 2018

Date limite de réception : lundi 3 décembre 2018

Registre des dépôts : 2

Le marché est attribué à l'EURL de Ponthaud à BOULOGNE-BILLANCOURT

Montant de la tranche Ferme : 34 950,00 HT notifié le 15 mars 2019

Montant de la tranche conditionnelle : 51 074,00 HT (pas notifié à ce jour)

Objet : Travaux de ravalement des façades extérieures, fournitures et pose des volets

N° : 2019-04

- Lot 1 : Travaux de ravalement des façades extérieurs EST et NORD (tranche ferme) et sur les façades extérieures SUD et OUEST (tranche conditionnelle)
- Lot 2 : Fourniture et pose de volets sur la façade extérieure EST (tranche ferme) et sur les façades extérieures SUD, NORD et OUEST (tranche conditionnelle)

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : lundi 28 janvier 2019

Date limite de réception : mercredi 20 février 2019

Registre des dépôts : 5 offres pour le lot 1 et aucunes offres pour le lot 2

Le marché est attribué pour le lot 1 à l'entreprise Disserbo et fils à Plouguernevel

Montant lot 1: 77 176, 50€ HT (TF 35 361.50 + TC 41 815.00)

Aucune offre reçue pour le lot 2 : relance de devis en cours

Objet : Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage à Carhaix-Plouguer.

N° : 2019-05

Le marché est composé de deux lots.

- Lot n°1: terrassements - voirie - équipement - réseaux humides - gazon synthétique
- Lot n°2: réseau éclairage

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : vendredi 8 février 2019

Date limite de réception : vendredi 1er mars 2019

Registre des dépôts : 7 offres (3 pour le lot 1 et 4 pour le lot 2)

Le marché est attribué pour le lot 1 à l'entreprise Sparfel SAS à Ploudaniel

Le marché est attribué pour le lot 2 à l'entreprise Bouygues Energie et services à Brest

Montant lot 1: 452833,88 € HT (Base: 399 580,02 + Variante 1: 51 888,00 + Variante 3: 1 364,86)

Montant lot 2: 71 835,00 € HT

Information sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.

La Commune a lancé une consultation auprès des organismes bancaires afin de souscrire un contrat de crédit de trésorerie utilisable selon les besoins de liquidités de la Collectivité.

Le crédit de trésorerie permet à la commune d'effectuer des demandes de versements de fonds « tirages » et de rembourser les fonds en fonction de la trésorerie disponible au Trésor Public pendant un an. Ainsi le remboursement du capital reconstruit le droit à tirage de la Commune.

Suite à la consultation, quatre banques ont adressé une offre pour la somme de 1 000 000 € selon les modalités suivantes :

	CAISSE D'EPARGNE	CRCA	ARKEA	LA BANQUE POSTALE
Taux fixe	0.20 %	Pas de proposition	Pas de proposition	Eonia plus marge de 0.360%
Taux variable	Pas de proposition	Euribor 3 mois moyenné +0.75% marge Taux de -0.31% au 1 ^{er} janvier	Euribor 3 mois moyenné m-1 +0.50% marge Taux de -0.308% au 1 ^{er} janvier	Pas de proposition
Taux plus marge au 1 ^{er} juin	0.20%	0.75%	0.50%	0.36%
Frais de dossier ou commission	0 €	550 €		675 €
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	364 jours
Commission de non utilisation	néant		néant	0.1% du montant non utilisé
Commission d'engagement	0.20 % de la ligne 2000 €	0.15%/an 1500 €	0.25% soit 2 500€	0.1 % 1 000 €

Il est précisé pour l'ensemble des propositions que le paiement des intérêts est réalisé à chaque fin de trimestre.

Les tirages sont effectués selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, suivant la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de la Commune.

Compte tenu des conditions proposées par les quatre organismes bancaires, la Caisse d'Epargne offre les conditions financières les plus intéressantes tant au niveau de la marge bancaire que sur les frais liés à l'ouverture ou aux mouvements du crédit de trésorerie.

Les membres de la commission des finances sont informés de la souscription d'un crédit de trésorerie de 1 000 000 € selon les modalités sus-indiquées, pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat correspondant par le Maire.

Exercice 2018 – bilan des acquisitions et cessions immobilières

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux biens des communes fait obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de répertorier les acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de chaque exercice.

Aussi, vous voudrez bien prendre connaissance des tableaux en annexe.

Compte rendu d'activité du centre des congrès

Organisation de l'enquête publique du PLU

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du conseil municipal du 26 novembre 2018.

Les personnes publiques associées ont été consultées et ont émis des observations quant au projet de PLU.

Le Préfet a émis un avis favorable, invité la commune à préciser, compléter voire corriger le dossier sur la base des observations émises.

Par ailleurs, le territoire n'étant pas couvert par un SCOT approuvé, les ouvertures à l'urbanisation prévues dans le PLU sont subordonnées à l'obtention d'une dérogation du Préfet après avis de la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture. Au vu du dossier, cette dérogation a été accordée.

Le dossier doit à présent faire l'objet d'une enquête publique.

M. André QUINTRIC a été désigné par le Tribunal Administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Une réunion de travail s'est déroulée le 12 avril pour fixer les modalités d'organisation de l'enquête.

Dates de l'enquête publique : du jeudi 16 mai 9h00 au lundi 17 juin – 17h00 (33 jours)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Permanences du commissaire enquêteur :

Jeudi 16 mai de 9h00 à 12h00

Samedi 25 mai de 9h00 à 12h00

Vendredi 7 juin de 14h00 à 17h00

Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h00

Lundi 17 juin de 14h00 à 17h00

Lieu : service urbanisme (salle de réunion à l'arrière) – 10 rue des Carmes.

Accès par la porte située à l'arrière.

Communication :

- affichage réglementaire (affiches jaunes) en une trentaine d'endroits : mairie, urbanisme, entrées de ville, MSAP, bibliothèque, espace Glenmor, près des écoles, panneaux d'affichage libre.
- deux insertions presse de l'avis d'enquête en pages annonces légales (Ouest France + Le Télégramme).
- Un courrier d'information a été diffusé auprès de l'ensemble de la population avec le journal municipal.

L'ensemble du dossier pourra être consulté au service de l'urbanisme de la mairie de Carhaix (sous format papier et sur poste informatique) pendant la durée de l'enquête aux jours et heures ouvrables durant cette période.

Il sera également possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au service urbanisme ou de les adresser, par correspondance, à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

L'intégralité du dossier sera consultable sur le site internet de la commune : www.ville-carhaix.bzh.

Il sera possible de consigner les observations en ligne à l'adresse suivante : plu@ville-carhaix.bzh.

PLANNING PREVISIONNEL :

- Début enquête : jeudi 16 mai à 9h00
- Fin enquête : lundi 17 juin à 17h00
- Remise du PV de synthèse par le commissaire enquêteur : pour le 20 juin après-midi.
- Rédaction du mémoire en réponse de la collectivité (15 jours) : du 21 juin au 5 juillet.
Le mémoire n'est pas obligatoire mais fortement conseillé, le délai peut être allongé.

- Remise du rapport du commissaire enquêteur : le 17 juillet
Le commissaire enquêteur peut demander un délai supplémentaire de 8 jours pour finaliser son rapport (demande par courrier + copie au TA)
- RDV sur site avec M. Quintric pour visiter les lieux stratégiques de la commune (site de Kerampuilh, vallée de l'Hyères, Métairie Neuve) : vendredi 3 mai
Lors de ce RDV, le commissaire enquêteur va récupérer l'ensemble du dossier et le registre.

Clôture à 20h15